



Le **premier jour**
de classe est arrivé.

Cette **année**
sera différente.

Venez à l'école.

Faites...



UN PREMIER PAS

Dès la rentrée, votre école vous convoquera à une **assemblée générale de parents** : une rencontre, une seule, qui vous permettra de mieux connaître ce qui se fait dans le milieu de vie de votre enfant.



UN DEUXIÈME PAS

Nous avons piqué votre curiosité? Poursuivez votre implication à l'école comme **membre du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents, du comité de parents** de la commission scolaire ou comme parent bénévole.



UN TROISIÈME PAS

Pour vous aider à vous impliquer en éducation, **le comité de parents de la commission scolaire**, en collaboration avec la Commission scolaire, **désire vous présenter les différentes façons de contribuer directement au développement de votre enfant.**

SUIVEZ NOUS...

Numéros de téléphones utiles :

École : ☎ _____ Autre : ☎ _____

Service de garde : ☎ _____

Comité de parents : comitedeparents@cskamloup.qc.ca



JE SUIS UN PARENT : COMMENT PUIS-JE M'IMPLIQUER DANS L'ÉDUCATION SCOLAIRE DE MON ENFANT?

| | À LA MAISON | À L'ÉCOLE | | | À LA COMMISSION SCOLAIRE (CS) | | |
|-------------------------------|--|---|--|--|---|--|--|
| OÙ | AUPRÈS DE MON ENFANT | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS (AGP) | CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ) | ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP) | COMITÉ DE PARENTS (CP) | COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA ¹ (CCSEHDAA) | CONSEIL DES COMMISSAIRES (CC) (COMMISSAIRE-PARENT) |
| QUI PEUT PARTICIPER | LES DEUX PARENTS | TOUS LES PARENTS ² D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE | LES PARENTS ² ÉLUS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | LES PARENTS ² ÉLUS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | LE PARENT ² ÉLU LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | LES PARENTS ² DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ DE PARENTS | LES PARENTS ² ÉLUS PAR LE COMITÉ DE PARENTS |
| DURÉE DU MANDAT | À VIE !!! | N/A | DEUX ANS | UN AN | UN AN | UN AN | DEUX ANS |
| FRÉQUENCE DES RENCONTRES | TOUS LES JOURS !!! | UNE RENCONTRE/AN | MINIMUM DE CINQ RENCONTRES/AN | SELON LES BESOINS | HABITUELLEMENT NEUF RENCONTRES/AN | MINIMUM DE TROIS RENCONTRES/AN | HABITUELLEMENT DIX RENCONTRES/AN |
| ARTICLES PERTINENTS DE LA LOI | CCQ ³ 599 CODE CIVIL DU QUÉBEC | LP ⁴ 47 | 42 À 95 ET 209.2 | 96 À 96.4 | LP ⁴ 189 À 197, 220.2 ET 275 | 185 À 187.1 ET 194 À 197 | 143 À 178, 220.2 ET 275 |
| RÔLES PRINCIPAUX | TOUS !!! | ÉLIRE DES REPRÉSENTANTS | PARTICIPER AUX ORIENTATIONS DE L'ÉCOLE | PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES PARENTS DANS L'ÉCOLE | DONNER SON AVIS SUR LES ORIENTATIONS DE LA CS | DONNER SON AVIS SUR L'ORGANISATION DES SERVICES AUX EHDAA ¹ À LA CS | PARTICIPER AUX ORIENTATIONS DE LA CS |

Commission scolaire de Kamouraska - Rivière-du-Loup

464, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Z5

Tél. : 418-862-8201

Courriel comité de parents : comitedeparents@cskamloup.qc.ca

¹ EHDAA : élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

² « parent » : le titulaire de l'autorité parentale ou, à moins d'opposition de ce dernier, la personne qui assume de fait la garde de l'élève

³ Code civil du Québec

⁴ Loi sur l'instruction publique, LRQ, chap. I-13.3

